



PROJET EDUCATIF 2023/2024

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

« LA RUCHE » COMMUNE DE KUNHEIM

C'est en septembre 1998 que la commune a créé le service périscolaire de la Ruche.

L'accueil fonctionne du lundi au vendredi pendant la pause de midi et le soir à la sortie des écoles ainsi que toute la journée du mercredi.

Les heures d'ouverture sont liées aux heures des écoles de Kunheim.

A la rentrée 2023-2024, voici les horaires des écoles :

- L'école élémentaire fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de la manière suivante :

8h05 – 11h35 et 13h35 - 16h05

- L'école maternelle fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de la manière suivante :

8h00 – 11h30 et 13h30 – 16h00

Pour répondre à la garde des enfants et leur proposer des animations hors temps scolaire, nos heures d'ouvertures sont :

- De 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- De 7h50 à 18h30 le mercredi

Les heures d'ouverture en période de vacances scolaire sont : de 7h50 à 18h00

L'ALSH des vacances se déroule 5 fois dans l'année :

Vacances d'Automne :	La 1 ^{ère} semaine des vacances
Vacances d'Hiver :	La 1 ^{ère} semaine des vacances
Vacances de Printemps :	La 1 ^{ère} semaine des vacances
Vacances d'été en juillet :	3 semaines pleines
Vacances d'été en août :	La troisième semaine avant la rentrée des classes.

I - Les intentions éducatives de « La Ruche »

L'accueil périscolaire de « La Ruche » c'est :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie,
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences,
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

A « La Ruche » l'accent est mis sur **le bien-être de l'enfant**

L'éducation de l'enfant est globale et permanente.

Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents ou à l'école, mais jouent un rôle complémentaire.

Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de co-éducation.

L'enfance est la bonne période pour apprendre aux enfants à bien manger au quotidien mais également pour leur donner goût à l'activité physique, car bouger est aussi important qu'avoir une alimentation équilibrée.

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future.

Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant, Cela pourrait se résumer ainsi : "Aide-moi à faire seul".

Nos objectifs généraux seront :

- **Trouver son autonomie à « La Ruche »**
 - Lors des repas
 - Lors des activités
- **Faire des petits pas vers la socialisation**
 - Intégrer, proposer et respecter les règles de vie.
 - Respecter l'autre, adulte ou copains
 - S'ouvrir aux autres en partageant des activités
 - Rencontrer des enfants des villages voisins lors des mercredis ou des ALSH des vacances
- **Equilibrer son alimentation et prendre plaisir à manger**
 - Goûter et manger les repas de la pause méridienne
 - Préparer les aliments et les goûter
 - Découvrir les diversités culturelles
- **Bouger au quotidien**
 - Se déplacer à pied tous les jours dans le village
 - Participer aux activités physiques

Il est important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Le temps de la pause méridienne devrait devenir un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire.

Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins.

La pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé.

La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne.

A « La Ruche » outre le temps de midi, **les temps du soir après l'école** sont des animations structurées.

Lors des **autres temps l'enfant doit être libre** de faire ce qu'il veut en respectant les autres. Des activités sont proposées, l'enfant qui reste peut y participer ou non (apprentissage de l'autonomie).

L'équipe en place doit être à l'écoute des enfants et s'adapter à chaque instant.

L'enfant doit pouvoir s'exprimer, laisser parler son imagination, acquérir de nouvelles connaissances.

Le mercredi est l'occasion d'offrir à l'enfant des activités plus construites et riches en animations.

Dans le cadre du « **Plan Mercredi** », des projets d'animation sont élaborés.

II - Les moyens mis en place pour un bon fonctionnement à « La Ruche »

- Les moyens humains

« La Ruche » bénéficie d'une équipe d'agents permanente (animateurs diplômés, Atsem). La coordination de cette équipe est confiée au directeur, qui sert de référent auprès des familles, enseignants, autres interlocuteurs et est en lien direct avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Mme la Maire et Mme l'Adjointe déléguée. La directrice est titulaire d'un BEATEP Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire)
Une équipe pédagogique d'animateurs qualifiés est requise pour l'encadrement d'enfants pendant les accueils périscolaires.

Les diplômes sont :

- Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence,
- Le CAP Petite Enfance ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation ou agent spécialisé en école maternelle.

La directrice et son adjointe, sont respectivement maître d'apprentissage et tutrice.
« La Ruche » est donc un lieu d'apprentissage et de formation pour les futurs directeurs qui passent en 2 ans un BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports) en spécialité LTP (Loisirs Tout Publics)

Une commission communale, composée d'élus et de parents se réunit une fois par mois, pour suivre l'évolution de « La Ruche », valider de nouveaux projets, choisir les nouvelles orientations ou résoudre certains problèmes.

- Les Locaux

Afin d'accueillir les enfants, chaque temps d'accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté. Dans tous les cas, l'aménagement permet de respecter les particularités du public et le respect des différents rythmes.

- Le Projet Pédagogique

A « La Ruche », un Projet Pédagogique est rédigé et est à disposition du public.
Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propres à « La Ruche » d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

Le service périscolaire est impliqué dans le Projet Educatif Territorial.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Il importait d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- Les temps familiaux,
- Les temps scolaires
- Les temps périscolaires

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

A « La Ruche » l'accompagnement du mineur en situation de handicap demeure **l'affaire de toute l'équipe**.

L'accompagnement spécifique du mineur en situation de handicap n'est pas toujours nécessaire.

La qualité de son accueil dépend pour partie du **savoir-faire, de la motivation, de la formation des encadrants et de la sensibilisation faite auprès des autres mineurs**.

Certains animateurs sont volontaires pour être auprès des enfants dits extraordinaires. Les autres enfants comprennent très bien les aménagements opérés en direction de l'un ou l'autre enfant.

Si c'est expliqué tout passe.

Les compétences attendues des encadrants sont avant tout leur regard bienveillant et leur capacité d'écoute.

Le Plan d'Accueil Individualisé ou PAI.

Certains enfants inscrits au sein de « La Ruche » ont un PAI.

Parfois, la rencontre avec les familles et les spécialistes qui suivent l'enfant est importante. Nous inscrivons sur le papier les consignes et conseils à adopter pour que l'enfant accueilli se sente bien.

Dans le cahier d'infirmerie les PAI sont rangés nominativement et accessibles aux professionnels de l'animation si besoin.

Tout est mis en œuvre pour favoriser le vivre ensemble.

Certains animateurs de l'équipe ont suivi une formation : « L'accueil du public en situation de handicap » avec le CNFPT ou « Accueillir l'enfant différent en Multi Accueil de Loisirs » avec la MJC de Bollwiller.

III - Le budget de « La Ruche »

Un budget prévisionnel est élaboré chaque année, en fonction des nouveaux projets retenus.

Les dépenses et les recettes de l'exercice en cours sont suivies de près mois par mois, ainsi que la fréquentation de la structure, ce qui permet une gestion rigoureuse.

L'Adjointe déléguée,

Sophie EDEL

